

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

19-10-225

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PROJET URBAIN

ACTION COEUR DE VILLE - CONVENTION IMMOBILIÈRE ACTION LOGEMENT/VILLE DE LIBOURNE/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Libourne signée le 28 septembre 2018 avec l'ensemble des partenaires parmi lesquels le groupe Action Logement,

Vu le rapport de Monsieur le Maire présentant le contenu de la convention immobilière Action Logement/Ville de Libourne/Cali,

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que la ville de Libourne porte pour son centre ville un projet de transformation dit projet « Cœur de Bastide », élaboré en accord avec la Cali, qui s'articule autour des axes suivants :

- Revitaliser l'habitat par réhabilitation, requalification et rénovation des logements anciens et par une qualité de leur accueil à leurs abords
- Conforter les activités économiques et les services existants, en accueillir de nouveaux et accompagner les mutations
- Favoriser et améliorer la mobilité et les déplacements sous toutes leurs formes et l'accessibilité intra bastide
- Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des équipements centraux
- Mobiliser des partenaires institutionnels, économiques, sociaux et citoyens

Considérant que ce projet constitue l'un des principaux axes d'intervention du programme d'Action Cœur de Ville à Libourne, pour lequel la Ville a été retenue et qui a fait l'objet d'une convention cadre pluriannuelle en date du 28 septembre 2017,

Considérant qu'Action Logement figure parmi les partenaires financiers qui accompagnent ce programme initié par l'Etat et a inscrit comme priorité nationale la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes,

Considérant qu'à ce titre, Action Logement s'est engagé à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes pour soutenir les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre,

Considérant que l'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logements locatifs afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires pour accompagner la dynamique de l'emploi
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien

Considérant que dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logements sociaux ou les investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet de réhabilitation ou de démolition-reconstruction d'immeubles considérés comme stratégiques par la collectivité, en contrepartie de droits de réservation consentis à Action Logement.

Ce financement, qui est octroyé directement à l'opérateur, peut prendre la forme de :

- préfinancement du portage foncier
- financement en subventions et prêts des travaux de restructuration et de réhabilitation.

Ils peuvent concerner des opérations de production de logement locatif social ou d'accession sociale à la propriété. Les opérations financées peuvent également inclure des locaux commerciaux en pied d'immeuble.

Considérant que la présente convention, conclue jusqu'au 31/12/2022, a pour objectif de définir les modalités d'intervention d'Action Logement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Considérant que la Ville de Libourne et la Cali s'engagent à définir la liste des immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés, susceptibles de faire l'objet de financements par Action Logement.

Considérant qu'Action Logement s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs, en accord avec la Ville et la Cali,

Considérant qu'une première identification de sites potentiels (rue Donnet, rue Hoche, rue Grelot, rue Gambetta et quai de l'Isle), dont l'éligibilité aux financements nécessitera d'être confirmée en phase opérationnelle le cas échéant, a permis de faire apparaître une capacité d'environ 4500M² de surface plancher soit 80 logements, ce qui représenterait un financement d'environ 4 millions d'euros par Action Logement pour la réalisation de ces opérations,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention immobilière avec Action Logement et la Cali pour accompagner la mise en œuvre du volet habitat du programme Action Cœur de Ville

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce
avenants et tous les documents afférents à ce dossier

Envoyé en préfecture le 23/10/2019
Reçu en préfecture le 23/10/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191015-DELIB19_10_225-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 23.10.2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20191015-DELIB19_10_225-DE